



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pompe d'eau de mer alimentée au die Diesel Driven Seawater Pump	
Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-227837/B	Date 2021-10-27
Client Reference No. - N° de référence du client W355B-22-7837	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-220-11387	
File No. - N° de dossier HAL-1-87039 (220)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Standard Time AST on - le 2021-11-09 Heure Normale de l'Atlantique HNA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dunphy, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur hal220
Telephone No. - N° de téléphone (902) 456-4287 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CP01 FMF Cape Scott HMC Dockyard Maritime Forces Atlantic Door 13 Bldg D-200 HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions précédente non. W355B-227837/A datée du 2021-07-08 avec une date de clôture 2021-07-27 à 14 h (HAA).

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	3
1.2 COMPTE RENDU	3
1.3 CONTENU CANADIEN	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT	14
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	14
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION	14
6.14 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	14
ANNEXE « A »	15
ÉNONCÉ DES BESOIN ET SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES.	15

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	22
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	22
ANNEXE « D »	23
EXIGENCES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Le ministère de la Défense (MDN), l'installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS), Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5 a un besoin pour la fourniture, la livraison et la garantie d'un (1) conduit diesel pompe à eau de mer. Cette pompe peuvent être utilisés pour fournir des services d'incendie principal pour les navires et les sous-marins par l'eau de mer aspiration. Il y aura également une option d'achat d'une seconde unité complète pour livraison à code postal) V9A 7N2.

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions des accords commerciaux suivants :

[Accord de libre-échange canadien](#) (ALEC).

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le document 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A7035T (2007-05-25), Liste des sous-traitants proposés
B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission
B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada / Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux
1713 Bedford Row
Halifax, NS B3J 1T3

Adresse de courriel pour le service Connexion postal :

TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions

numéro de télécopieur : (902) 496-5016

SI UN SOUMISSIONNAIRE PRÉSENTE UNE « deuxième » AUTRE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT SOUMETTRE UN AUTRE DOCUMENT DE DP DISTINCTE.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

SI UN SOUMISSIONNAIRE PRÉSENTE UNE « deuxième » AUTRE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT SOUMETTRE UN AUTRE DOCUMENT DE DP DISTINCTE.

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences techniques obligatoires à l'annexe « A ».

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement de l'annexe « B ».

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T \(2013-11-06\) Fluctuation du taux de change](#)

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5 et annexe « A ».

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

Les exigences techniques obligatoires sont inclus à l'annexe « A ».

4.1.1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 2. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 3. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 4. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;

-
5. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 2. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées. Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Clause du Guide des CCUA [A3070T](#) (2020-07-30), Procédures d'évaluation pour les achats conditionnellement limités au contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » – Énoncé des besoins et critères obligatoires.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#)

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(2020-05-28\), Conditions générales - biens \(complexité moyenne\) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.](#)

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat au _____ inclusivement.

6.4.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens décrits dans l'annex « A », article 7 du contrat selon les mêmes conditions et aux prix ou aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les douze (12) mois après l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.3 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____. À déterminer.

6.4.4 Points de livraison

Prestation de l'exigence sera faite à point(s) de livraison précisé à l'annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Nancy Dunphy
Titre : Agent d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : la Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 3C9

Téléphone : 902-456-4287
Télécopieur : 902-496-5016
Courriel : nancy.dunphy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (sera inséré au moment de l'attribution du contrat)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Courriel : _____ .

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Le SOUMISSIONNAIRE À REMPLIR)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Adresse de courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme, comme précisé à l'annexe « B », pour un coût de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

Ministère de la Défense Nationale
Forces maritimes de l'Atlantique
Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott
Le bâtiment. D200, finances, 3e étage
C.P. 99000, Succ. Forces
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5
Courriel FMFCS_AccountsPayable@forces.gc.ca

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Attestation du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA [A3060C](#) (2008-05-12), Attestation du contenu canadien (s'il y a lieu)

1. L'entrepreneur déclare que l'attestation relative au contenu canadien qui a été fournie par l'entrepreneur est exacte et complète et que les produits, les services ou les deux devant être fournis conformément au contrat sont conformes à la définition contenue dans la clause A3050T.
2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'origine des produits, services ou les deux fournis au Canada. Sauf avec autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, l'entrepreneur ne peut disposer des dossiers ou des documents pour une période de six (6) années commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu du contrat, ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en vertu du contrat. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur doit fournir toutes les installations nécessaires à ces vérifications, inspections et examens ainsi que tous les renseignements sur les dossiers et documents exigés par les représentants du Canada de temps à autre.
3. Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et les recours que le Canada peut par ailleurs avoir en vertu du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- (b) les conditions générales [biens \(complexité moyenne\)](#);
 - (c) Annexe A, Énoncé des besoins et critères obligatoires;
 - (d) Annexe B, BASE DE PAIEMENT;
 - (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2018-06-21) Appareillage électrique
Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière
Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense
Clause du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2007-11-30) Marquage
Clause du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30) Etiquetage
Clause du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois

6.13 Inspection et acceptation

Le [responsable technique](#) sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.14 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN et Spécifications Obligatoires.

TITRE : Pompe d'eau de mer alimentée au diesel

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le ministère de la Défense (MDN), installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) a un besoin pour la fourniture, la livraison et la garantie d'un (1) conduit diesel pompe à eau de mer. Cette pompe peuvent être utilisés pour fournir des services d'incendie principal pour les navires et les sous-marins par l'eau de mer aspiration. Adresse de destination est Le PM 1 IMF Cape Scott, de l'arsenal CSM, Forces maritimes de l'Atlantique, porte 13 bâtiment D-200, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, B3K-5X5.

Douze (12) mois à compter de l'attribution du contrat – il y aura également une option d'achat d'une seconde unité complète, la destination est installation d'entrepotage central, installation de maintenance de la FLOTTE CAPE BRETON, BFC Esquimalt (CSM), bâtiment D250 – Porte 33, 1600 Esquimalt Road, Victoria (Colombie-Britannique) V9A-7N2.

Fabricant : Suggéré Godwin (ou l'équivalent)

LE modèle no : CD150M ou CD150S (ou l'équivalent)

Suggéré du fabricant pour les PIÈCES ET ACCESSOIRES : GODWIN (ou l'équivalent)

2. Caractéristiques de la pompe d'eau de mer alimentée au diesel

- 2.1 Pompe montée sur patin en acier peint ou en aluminium avec propriétés antirouille et anticorrosion.
- 2.2 Point de levage de la grue positionné de façon à ce que la charge soit équilibrée.
- 2.3 Pompe dotée de passages de fourches pour chariot élévateur.
- 2.4 Amorçage automatique (à sec).
- 2.5 Orifice d'aspiration d'au moins 6 po.
- 2.6 Orifice de sortie/décharge d'au moins 6 po.
- 2.7 Décharge en bride.
- 2.8 Pompe de style centrifuge.
- 2.9 Système d'entraînement à moteur diesel.
- 2.10 Capacité de traiter des solides d'au plus 3 po.
- 2.11 Hauteur d'aspiration d'au moins 28 pi.
- 2.12 Tête du système d'au moins 140 pi.
- 2.13 Système d'au moins 1600 gal (US)/min.
- 2.14 Entraînement moteur diesel accouplé.
- 2.15 Capacité de fonctionnement continu.
- 2.16 Capacité du réservoir de carburant permettant un fonctionnement continu d'au moins 12 heures.
- 2.17 Capacité de fonctionnement à sec.
- 2.18 Poids maximal de 8000 lb.
- 2.19 Longueur maximale de 12 pi.
- 2.20 Largeur maximale de 5 pi.
- 2.21 Capacité de pomper l'eau de mer sans endommager la pompe.
- 2.22 Capacité de fonctionnement toute l'année dans toutes les conditions météorologiques communes à la Nouvelle-Écosse.

3 Options requises

- 3.1 Tuyau d'aspiration de 30 pi x 6 po avec raccord et crépine d'aspiration.
- 3.2 Système de confinement des déversements qui doit au minimum satisfaire les exigences suivantes :
 - 3.2.1 A la capacité de recueillir 125 % des matières dangereuses que renferme la pompe d'eau de mer alimentée au diesel avec la pompe à l'intérieur du système de confinement;
 - 3.2.2 Doit être compatible avec les produits à recueillir;
 - 3.2.3 Peut être utilisé à l'intérieur ou à l'extérieur;
 - 3.2.4 Requiert un assemblage minimal, afin de permettre une installation rapide avec peu ou pas d'outils;
- 3.3 Doté d'une (1) homologation CSA ou l'équivalent.

4 Accessoires, pièces et options

- 4.1 Tous les accessoires, toutes les pièces et toutes les options doivent être entièrement compatibles l'un avec l'autre, de même qu'avec le système de pompe diesel énoncé aux présentes.

5 Homologation électrique

- 5.1 L'équipement fourni doit être homologué par un organisme d'homologation en électricité acceptable. Les organismes de certification suivants sont acceptables. Pour être approuvée, la commande électrique doit porter la marque de l'un de ces organismes. Indiquer quel organisme homologuera l'appareil :
 - 5.1.1 Association canadienne de normalisation (CSA);
 - 5.1.2 QPS/Entela;
 - 5.1.3 Services d'essais Intertek;
 - 5.1.4 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC);
 - 5.1.5 Underwriters Laboratories Inc. (UL);
 - 5.1.6 Met Laboratories Inc. (MET);
 - 5.1.7 TUV Rheinland of North America;
 - 5.1.8 Quality Auditing Institute (QAI);
 - 5.1.9 TUV America Inc.
- 5.2 REMARQUE : Les étiquettes de tous les organismes susmentionnés (à l'exception de la CSA et de l'ULC) doivent être accompagnées d'un petit c à la position huit heures ou du numéro de norme canadienne pour indiquer que le produit répond à la norme canadienne.
- 5.3 Le matériel électrique qui n'est pas certifié par l'un des organismes susmentionnés peut être accepté uniquement s'il a été inspecté « sur place » et étiqueté par l'Association canadienne de normalisation (CSA), QPS/Entela, Services d'essai Intertek, MET Laboratories, TUV America Inc. ou les Laboratoires des assureurs du Canada en vertu du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être effectuée avant la livraison de l'équipement à l'IMFCS, et une copie du rapport de vérification doit être jointe à la machine au moment de la livraison. Noter quel organisme sera utilisé :
 - 5.3.1 Association canadienne de normalisation (CSA);
 - 5.3.2 QPS/Entela;
 - 5.3.3 Services d'essais Intertek;
 - 5.3.4 Met Laboratories Inc. (MET);
 - 5.3.5 TUV America Inc.;
 - 5.3.6 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC);

6 Documentation requise

- 6.1 Deux (2) manuels originaux en format papier pour chaque machine livrée, notamment :
 - 6.1.1 un manuel d'installation,
 - 6.1.2 un manuel d'entretien;
 - 6.1.3 un manuel de fonctionnement;
 - 6.1.4 une liste des pièces;

6.1.5 les schémas des circuits électriques.

7 Besoin optionnel – IMF Cape Breton

7.1 Besoin optionnel – À effectuer dans les douze (12) mois suivant la mise en service de l'équipement à l'IMFCS, à Halifax (Nouvelle-Écosse).

7.1.1 Une (1) pompe d'eau de mer alimentée au diesel.

7.1.2 Tuyau d'aspiration de 30 pi x 6 po avec raccord et crépine d'aspiration.

7.1.3 Système de confinement des déversements qui doit au minimum satisfaire les exigences suivantes :

7.1.4 A la capacité de recueillir 125 % des matières dangereuses que renferme la pompe d'eau de mer alimentée au diesel avec la pompe à l'intérieur du système de confinement;

7.1.5 Doit être compatible avec les produits à recueillir;

7.1.6 Peut être utilisé à l'intérieur ou à l'extérieur;

7.1.7 Requiert un assemblage minimal, afin de permettre une installation rapide avec peu ou pas d'outils;

7.1.8 Doté d'une (1) attestation CSA ou l'équivalent.

7.1.9 Livraison à l'adresse suivante :

Installation d'entrepôt centrale

Installation de maintenance de la Flotte CAPE BRETON

BFC Esquimalt (Arsenal)

Édifice D250 – Porte 33

1600 , chemin Esquimalt

Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

TITRE : POMPE D'EAU DE MER ALIMENTÉE AU DIESEL

Instructions : Les soumissionnaires doivent accompagner leur soumission de deux (2) exemplaires des documents descriptifs, le cas échéant, avec suffisamment de détails pour clairement montrer que l'article ou les articles offerts sont conformes à chacun des éléments décrits dans les spécifications énoncées dans l'Énoncé des besoins (ÉDB) indiqué dans le présent document.

Les soumissionnaires doivent fournir des observations et indiquer le numéro de page, puis souligner les caractéristiques pertinentes dans les fiches ou les brochures techniques, pour démontrer le respect de chacun des critères techniques obligatoires de l'ÉDB. Ils peuvent ajouter des commentaires pour appuyer leur soumission.

Le soumissionnaire a avantage à fournir le plus de détails possible pour justifier ses observations et affirmations quant au respect de chaque spécification.

REMARQUE : La couronne N'EST PAS tenue de demander des éclaircissements sur les soumissions ou les documents techniques fournis. Si l'une des spécifications ci-dessous n'est pas respectée, la proposition du soumissionnaire sera jugée non conforme et rejetée.

Les soumissionnaires doivent formuler des commentaires ou fournir le numéro de page pour chaque élément du tableau suivant, ou leur soumission sera jugée non conforme.

N°	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
2.1	Pompe montée sur patin en acier peint ou en aluminium avec propriétés antirouille et anticorrosion		
2.2	Point de levage de la grue positionné de façon à ce que la charge soit équilibrée		
2.3	Pompe dotée de passages de fourches pour chariot élévateur		
2.4	Amorçage automatique (à sec)		
2.5	Orifice d'aspiration d'au moins 6 po		
2.6	Orifice de sortie/décharge d'au moins 6 po		
2.7	Décharge en bride		
2.8	Pompe de style centrifuge		
2.9	Système d'entraînement à moteur diesel		
2.10	Capacité de traiter des solides d'au plus 3 po		
2.11	Hauteur d'aspiration d'au moins 28 pi		
2.12	Tête du système d'au moins 140 pi		
2.13	Système d'au moins 1600 gal (US)/min		
2.14	Entraînement moteur diesel accouplé		
2.15	Capacité de fonctionnement continu		
2.16	Capacité du réservoir de carburant permettant un fonctionnement continu d'au moins 12 heures		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N°	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
2.17	Capacité de fonctionnement à sec		
2.18	Poids maximal de 8000 lb		
2.19	Longueur maximale de 12 pi		
2.20	Largeur maximale de 5 pi		
2.21	Capacité de pomper l'eau de mer sans endommager la pompe		
2.22	Capacité de fonctionnement toute l'année dans toutes les conditions météorologiques communes à la Nouvelle-Écosse		
3.2.1	Capacité de recueillir 125 % des matières dangereuses que renferme la pompe d'eau de mer alimentée au diesel avec la pompe à l'intérieur du système de confinement		
3.2.2	Compatibilité avec les produits à recueillir		
3.2.3	Possibilité d'utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur		
3.2.4	Assemblage minimal requis, afin de permettre une installation rapide avec peu ou pas d'outils		
5	Homologation électrique		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix proposés doivent être en dollars canadiens, taxes applicables en sus, FAB destination, droits de douane canadiens et taxe d'accise inclus.

Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de la demande de soumissions énoncées à l'annexe A et respecter tous les critères obligatoires énoncés à l'annexe C. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Aucun autre frais ne pourra être chargé.

Tableau 1 : Besoin ferme - La livraison est le ou avant le 31 mars 2022.

ARTICLE	UNITÉ DE DISTRIBUTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX CALCULÉ
Pompe d'eau de mer alimentée au diesel, comme indiqué à l'annexe A. Fabricant et modèle suggérés : (ou l'équivalent) Godwin – CD150M ou CD150S (ou l'équivalent) Marque et modèle :	CH	1		
Tuyau d'aspiration de 30 pi x 6 po avec raccord et crépine d'aspiration, comme indiqué à l'annexe A. Fabricant et modèle suggérés : Godwin (ou l'équivalent) Marque et modèle :	CH	1		
Système de confinement des déversements, comme indiqué à l'annexe A. Fabricant et modèle suggérés : Berme de confinement Brady L Rod (ou l'équivalent) Marque et modèle :	CH	1		
Attestation CSA ou l'équivalent.	CH	1		
Taxes en sus – Garantie / d'expédition et de manutention inclus			TOTAL	

Meilleure date de livraison du soumissionnaire date: _____
(tableau no 1 seulement)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
hal220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 2 : Besoin optionnel - Doit être ordonné par le MDN dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat.

ARTICLE	UNITÉ DE DISTRIBUTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX CALCULÉ
Pompe d'eau de mer alimentée au diesel, comme indiqué à l'annexe A. Fabricant et modèle suggérés : (ou l'équivalent) Godwin – CD150M ou CD150S (ou l'équivalent) Marque et modèle :	CH	1		
Tuyau d'aspiration de 30 pi x 6 po avec raccord et crépine d'aspiration, comme indiqué à l'annexe A. Fabricant et modèle suggérés : Godwin (ou l'équivalent) Marque et modèle :	CH	1		
Système de confinement des déversements, comme indiqué à l'annexe A. Fabricant et modèle suggérés : Berme de confinement Brady L Rod (ou l'équivalent) Marque et modèle :	CH	1		
Attestation CSA ou l'équivalent.	CH	1		
Taxes en sus – Garantie / d'expédition et de manutention inclus			TOTAL	

Le tableau 1 Total : _____ \$

Le tableau 2 Total : _____ \$

Coût total : _____ \$ TVH en sus

Soumissionnaire conforme le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-227837/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1220

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-22-7837

File No. - N° du dossier
HAL -1-87039

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement)

